2026

Quali sport

Organisme qualificateur

Matériels Sportifs 5

Matériels Sportifs

Introduction à l'activité

Définition

Installation d'équipements spécifiques pour la pratique d'activités sportives ou pour la sécurisation de l'aire sportive.

Eligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b') Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

Références et attestations de travaux

L'entreprise doit produire des attestations originales et signées par le Maître d'ouvrage (public et/ou privé) ou le Maître d'oeuvre (architecte, bureau d'études...) de l'opération, ce pour chaque qualification demandée.

Ces attestations sont examinées au regard de la définition de la qualification arrêtée par la nomenclature, des seuils (nombre, surfaces cumulées) exigés, de leur contenu et des justificatifs associés (compléments).

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 3 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.
- Le personnel d'installation doit comprendre un chef monteur ayant au moins deux années de pratique. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

6 Programmation Ingénierie Sportive

Pour la conception ou bien la réponse architecturale, se reporter à l'activité 6 **"Programmation et Ingénierie Sportive"**

8 Entretien Maintenance Exploitation

Pour l'entretien, la maintenance ou l'exploitation se reporter à l'activité 8 **"Entretien/Maintenance et Exploitation"**

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du
1ère Session	fin mai	1er juillet
2ème Session	fin octobre	1er décembre

La référence qualité adaptée à l'univers Sport & Loisirs

Quali sport Organisme qualificateur

50 Sports de Ballons et Raquettes

500 Équipements de Sports (de ballons et raquettes)

Installation d'équipements complets (buts, etc) permettant la pratique d'une ou plusieurs activités (basket-ball, handball, volley-ball, badminton, squash, tennis, soccer, futsal...) aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

501 Pose Padel

Installation de structure de padel (en intérieur ou en extérieur) en tenant compte du support.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
500	6	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
501	4	

** Imprimés Qualisport*

51 Expression Corporelle

510 Équipements de Gymnastique, Sports Acrobatiques et Danse

Installation d'équipements destinés à la pratique d'activités gymniques (gymnastique artistique, rythmique et sports acrobatiques) nécessitant une intervention sur un support (sol, mur, charpente).

Également, pose d'équipements permettant la pratique de la danse en tenant compte de la nature des supports (sol, mur).

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
510	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission

** Imprimés Qualisport*

La référence qualité adaptée à l'univers Sport & Loisirs

Quali sport Organisme qualificateur

52 Sports de Combat ou de Duels

520 Arts Martiaux

Installation des équipements conçus pour la pratique des arts martiaux (judo, jujitsu, kendo & disciplines associées, karaté, taekwondo).

521 Escrime

Installation des équipements spécifiquement conçus pour la pratique de l'escrime.

522 Boxe

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la boxe.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
520	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP..) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
521	2	
522	2	

** Imprimés Qualisport*

53 Performance individuelle

530 Athlétisme

Installation d'équipements destinés à la pratique de l'athlétisme : lancer, saut, course...

531 Tir à l'Arc

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique du tir à l'arc.

532 Haltérophilie, Musculation

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la musculation et de l'haltérophilie.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
530	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
531	2	
532	2	

** Imprimés Qualisport*

La référence qualité adaptée à l'univers Sport & Loisirs

Quali sport Organisme qualificateur

54 Remise en Forme

540 Fitness / Santé

Installation de salles de fitness et/ou d'agrès spécifiques en salle nécessitant une intervention sur un support (sol, mur, charpente), conçus pour la pratique de disciplines de remise en forme et fitness.

▶ Voir aussi qualification 721.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
540	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission

* *Imprimés Qualisport*

55 Equipements Annexes

550 Équipements de Protection

Installation permettant la sécurisation des abords de l'installation sportive et/ou la sécurité des personnes dans le cadre de leur pratique sportive (pare ballons, filets de protection, protection murale, tunnel, main courante, clôture, portillon).

551 Équipements Annexes de salles, vestiaires et terrains

Porte-manteaux, bancs, râteliers, abris touche...

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
550	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
551	2	

** Imprimés Qualisport*

La référence qualité adaptée à l'univers Sport & Loisirs

Quali sport Organisme qualificateur

56 Activités Aquatiques

560 Équipements Bassins

• Installations d'équipements d'entraînement ou de compétition pour la natation, le water polo ou le plongeon (lignes de nage, filets...).
• Installations de structures gonflables.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
560	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission

* *Imprimés Qualisport*

57 Patinoires

570 Équipements Spécifiques

Installations d'équipements pour patinoires : buts de hockey, etc.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
570	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission

** Imprimés Qualisport*

58 Tribunes (Préfabriquées à ossature métallique)

580 Démontables ≤ 500 places et de hauteur ≤ 4 m

Ensembles modulaires constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être montés et démontés de façon répétitive, pour être déplacés et déployés en différentes configurations, à l'intérieur ou à l'extérieur, pour fournir des places debout ou assises à des spectateurs.

Les tribunes mobiles (généralement sur roulettes) de moins d'1 mètre sont exclues de cette qualification.

581 Démontables > 500 places, sans limitation de hauteur

Ensembles modulaires constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être montés et démontés de façon répétitive, pour être déplacés et déployés en différentes configurations, à l'intérieur ou à l'extérieur, pour fournir des places debouts ou assises à des spectateurs.

Les tribunes mobiles (généralement sur roulettes) de moins d'1 mètre sont exclues de cette qualification.

582 Fixes ≤ 500 places et de hauteur ≤ 4 m

Ensembles imposant une fixation permanente (sol, mur), constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être utilisées sur une durée non limitée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

583 Fixes > 500 places, sans limitation de hauteur

Ensembles imposant une fixation permanente (sol, mur), constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être utilisées sur une durée non limitée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

584 Télescopiques

Ensembles modulaires constitués de gradins gigognes, qui s'ouvrent et se ferment (sur roues, roulettes ou coussin d'air) et transforment ainsi une zone de sol plane en une zone pour spectateurs à plusieurs niveaux.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Concernant la qualification Tribunes Télescopiques (584).

Parmi le nombre des ensembles/références présentés, l'un devra au moins compter 200 places et 10 rangs, pour que la qualification puisse être retenue.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
580	3	descriptif ou facture + photo(s) + PV de réception
581	2	
582	2	
583	2	
584	3	

** Imprimés Qualisport*

59 Escalade

Équipement sportif spécifiquement dédié à la pratique de l'escalade.

Deux catégories d'équipements :

- structures artificielles d'escalade (SAE) avec points d'assurage.
- structures artificielles d'escalade (SAE) sans point d'assurage.

590 Structure Artificielle d'Escalade

Équipement auto-stable ou fixé sur un ouvrage support (bâtiment, support béton, métal, etc.). Composé d'une ossature sur laquelle se fixe des panneaux permettant d'accueillir les prises et les volumes qui permettent de créer les itinéraires.

591 Équipements de réception

Dimensionnement et implantation de matériels et/ou surfaces amortissantes spécifiques.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
590	2	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
591	2	

** Imprimés Qualisport*

La référence qualité adaptée à l'univers Sport & Loisirs

Quali sport Organisme qualificateur